

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 3941
N/REF : 3/11/2024 0H13 C:007626 I:01357
V/REF : Contrat N°003941 du 09/06/1998

SDC 'François Ouest'
C/O ESPACE IMMOBILIER LYONNAIS
LE MARECHAL
103, AVENUE DE SAXE
69003 LYON

V/REF.IMM. 9300
IMMEUBLE : FRANCOIS OUEST
22, AVENUE PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Vaulx en Velin, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RAMPES D'ACCES AUX CAVES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme B. GARNAUD

CURAGE DE 4 PUITES PERDUS

L.T.C. procédera une fois l'an aux opérations suivantes :

DESCELLEMENT - RESCELLEMENT DES GRILLES
CURAGE DE 4 PUITES PERDU(S)

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 403,27

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de 4 puit(s) perdu(s)	1/AN	541,99	541,99
TOTAL H.T.				541,99
T.V.A. a 10,00%				54,19
TOTAL T.T.C.En EURO				596,18

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.